

Guides > Politiques, règlements et directives > Exemption de cours (1er cycle)

Université de Montréal
École de [bibliothéconomie](#) et des [sciences de l'information](#)

Exemption de cours (1er cycle)

Il y a exemption d'un cours lorsque, compte tenu de sa formation ou de son expérience pertinente, un candidat est autorisé à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

[École de bibliothéconomie et des sciences de l'information](#)
Besoin d'aide ? [Nous joindre](#)